



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 7 JUILLET 2014**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi sept juillet deux mille quatorze, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Manon Cadieux et Mireille Campeau, messieurs André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant la totalité du conseil.

Était également présente : Mesdames Manon Lambert, directrice générale et Marlène Paquin, responsable de la bibliothèque.

**POINT 1
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 19 h 34, le maire ouvre l'assemblée.

**POINT 2
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

14-07-96

**POINT 3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis en ajoutant les sujets suivants au point varia :

- a) Fête du Village
- b) Stationnement au quai public

14-07-97

**POINT 4
APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES RÉGULIÈRES
TENUES LES 5 MAI ET 2 JUIN 2014**

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux des séances régulières du conseil tenues les 5 mai et 2 juin 2014 ont été transmis aux membres du conseil le 25 juin dernier;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Les procès-verbaux des séances régulières du conseil tenues les 5 mai et 2 juin 2014 soient approuvés tel que présentés.

14-07-98

POINT 5
CONSIDÉRATIONS DES COMPTES

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil accepte les registres de chèques suivants, pour les mois de mai et juin 2014 :

- le registre des chèques-salaires, portant les numéros D1400132 à D1400162, totalisant 21 197,35 \$ et portant sur la période du 1^{er} mai 2014 au 31 mai 2014;
- le registre des chèques-généraux, portant les numéros CP1400183 à CP1400258, totalisant 70 988,79 \$ et portant sur la période du 1^{er} mai 2014 au 31 mai 2014;
- le registre des chèques-salaires, portant les numéros D1400163 à D1400200, totalisant 14 287,37 \$ et portant sur la période du 1^{er} juin 2014 au 30 juin 2014;
- le registre des chèques-généraux, portant les numéros CP1400259 à CP1400306, totalisant 84 491,75 \$ et portant sur la période du 1^{er} juin 2014 au 30 juin 2014;

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes

14-07-99

POINT 6
CORRESPONDANCE

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La correspondance soit acceptée tel que lue.

PROVENANCE

- Subvention PAARRM (Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal) 2014 – Député Sylvain Pagé;
- Autorisation et invitation de l'Association des résidants et riverains du Lac Graveil – Activité estivale – Samedi 26 juillet 2014;
- Décision de la CPTAQ – Appui favorable de la demande – 9079-9149 Québec inc. / Marcel Quevillon et Micheline Lachapelle;
- Compensation aux municipalités – Transport forestier – Député Sylvain Pagé
- Modification du schéma de couverture de risques en sécurité incendie - Appui non favorable - MRCAL.

POINT 7
PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques citoyens, six (6), étaient présents. Aucune question, seulement de l'information.

POINT 8

DÉPÔT – RAPPORT – USAGE DE L’EAU POTABLE 2013

Le conseil prend acte du rapport sur l’usage de l’eau potable pour l’année 2013 que le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire (MAMOT) a approuvé en date du 20 juin 2014.

POINT 9

DÉPÔT – RAPPORT – BIBLIOQUALITÉ – RENCONTRE 2014

Madame Marlène Paquin, responsable de la bibliothèque municipale, commente le rapport BiblioQualité 2014 aux membres du conseil.

Le conseil prend acte du rapport réalisé par le Réseau BIBLIO des Laurentides suite à la rencontre 2014 du programme BiblioQualité. Cette rencontre avait pour but d’identifier les forces et les faiblesses de la bibliothèque municipale en vue de mieux structurer son développement futur.

14-07-100

POINT 10

DEMANDE DE SUIVI AU MAMOT – ADJUDICATION DE CONTRAT À RRI CHOICE CANADA – DESSERTE D’INTERNET HAUTE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-MICHEL

ATTENDU QU’au cours du mois de février 2013, la MRC d’Antoine-Labelle avait lancé un appel de propositions public invitant les fournisseurs intéressés à présenter un projet de déploiement d’Internet haute vitesse sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC d’Antoine-Labelle a initié, à la demande de certaines municipalités, les démarches dans le cadre du « Programme Communautés rurales branchées (CRB) » du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire (MAMROT) dans le but d’améliorer le service Internet haute vitesse aux citoyens de l’ensemble des municipalités de la MRC;

ATTENDU QUE quatre (4) propositions ont été analysées par un comité technique de la MRC d’Antoine-Labelle, soit RRI Choice Canada, Xittel, Communautel et Xplornet;

ATTENDU QUE suite à l’analyse des propositions de différents fournisseurs par la firme Yuvo inc., au cours du mois de mai 2013, la MRC d’Antoine-Labelle avait recommandé au MAMROT de recevoir favorablement les conclusions du rapport de la firme Yuvo inc., ainsi que les options de déploiement proposées;

ATTENDU QU’à l’automne 2013, un contrat a été signé entre le MAMROT et RRI Choice Canada pour la desserte du maximum d’immeubles non-desservis par Internet haute vitesse sur l’ensemble du territoire de la MRC d’Antoine-Labelle conditionnellement à ce que leur couverture n’empiète pas sur la couverture actuelle et future de Communautel et la couverture actuelle de Forsak;

ATTENDU QU’en date du 7 juillet 2014, il est constaté qu’il n’y a aucun développement pour la desserte d’Internet haute vitesse par RRI Choice Canada sur notre territoire;

Il est proposé par : Éric Lévesque

Et résolu à l’unanimité du conseil :

1. QU’une demande soit adressée au ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire (MAMOT) afin qu’il assure un suivi du contrat signé avec RRI Choice Canada pour la desserte d’Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC d’Antoine-Labelle.
2. QU’une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Arcand, ministre responsable des Laurentides et monsieur Sylvain Pagé, député de Labelle.

3. QUE la présente résolution soit transmise aux municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle pour appui.

14-07-101

POINT 11

DEMANDE AU MAMOT – MODIFICATION DE LA LOI SUR LES FISCALITÉS MUNICIPALES

ATTENDU QUE le Livre blanc municipal, adopté par l'Union des municipalités du Québec (UMQ), propose une vision renouvelée des municipalités et que les élus municipaux sont mobilisés derrière cette vision;

ATTENDU QUE le Livre blanc municipal fait le constat que la structure fiscale et financière des municipalités est inadaptée aux réalités du 21^e siècle et propose une réforme fiscale et financière en profondeur dans l'objectif d'un meilleur contrôle des dépenses, d'un rééquilibrage fiscal et d'un réinvestissement fiscal stimulant la création de richesses;

ATTENDU QUE la taxation municipale représente la principale source de revenus des municipalités et villes;

ATTENDU QUE les mandats et responsabilités des municipalités et villes ont considérablement augmenté ces dernières années;

ATTENDU QUE la législation actuelle a des impacts importants sur la taxation des contribuables et que les mairesses et maires sont sensibles à cette réalité;

Il est proposé par : Mireille Campeau

Et résolu à l'unanimité du conseil :

1. QU'une demande soit adressée au gouvernement provincial pour qu'il prenne en considération la refonte de la législation relative à la fiscalité municipale afin :
 - Que celle-ci soit mieux adaptée aux nouvelles réalités des municipalités et des villes;
 - Que les municipalités et les villes puissent bénéficier d'une meilleure diversification de leurs sources de revenus;
 - Que les municipalités et les villes puissent bénéficier d'outils leur permettant de mieux contrôler les dépenses;
 - Qu'un rééquilibrage fiscal et un réinvestissement fiscal stimulant la création de richesses soient établis;

et ce, dans le but d'alléger le fardeau fiscal des contribuables municipaux.

2. QUE la présente résolution soit acheminée au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), M. Pierre Moreau, au ministre responsable des Laurentides, M. Pierre Arcand, au député du comté de Labelle, M. Sylvain Pagé, ainsi qu'aux unions municipales, soit l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités.
3. QUE la présente résolution soit également acheminée aux municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle.

14-07-102

POINT 12

PUBLICITÉ – GUIDE ET CARTE TOURISTIQUE DES HAUTES-LAURENTIDES – ÉDITION 2015 - CLDAL

ATTENDU la publication à chaque année du « Guide et carte touristique des Hautes-Laurentides » par le CLD d'Antoine-Labelle;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux

Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel autorise l'achat d'un espace publicitaire dans le « Guide et carte touristiques des Hautes-Laurentides – Édition 2015 » pour un montant de 448,40 \$, taxes incluses, et que cette dépense soit imputée à même le fonds général.

14-07-103

POINT 13

ADJUDICATION DE CONTRAT – DÉNEIGEMENT ET SABLAGE DES CHEMINS D'HIVER POUR LES ANNÉES 2014-2015 / 2015-2016 / 2016-2017 / 2017-2018 ET OPTIONNELLE POUR 2018-2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel a procédé à un appel d'offres public pour le déneigement et le sablage des chemins d'hiver pour les années 2014-2015 – 2015-2016 – 2016-2017 – 2017-2018 et optionnelle pour 2018-2019;

ATTENDU QUE la directrice générale a procédé à l'ouverture, le 20 juin 2014, des soumissions reçues :

Nom du soumissionnaire	Conforme (oui ou non)	Montant soumissionné (taxes incluses)
Transport Yan Lévesque et fils	OUI	302 384,25 \$
Marco Lévesque, entrepreneur	OUI	320 060,10 \$

ATTENDU QUE l'estimation du coût du contrat, préparée par madame Manon Lambert, directrice générale, avant la période d'appel d'offres, était d'environ 339 000 \$, incluant les taxes;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

- 1.- Conformément à sa politique de gestion contractuelle, la Municipalité octroie le contrat pour le déneigement et le sablage des chemins d'hiver pour les années 2014-2015 – 2015-2016 – 2016-2017 – 2017-2018 et optionnelle pour 2018-2019, à « Transport Yan Lévesque et fils » pour un montant ne pouvant excéder la somme de 302 384,25 \$, incluant les taxes, et incluant l'année d'option.
- 2.- La Municipalité puisse se prévaloir de l'année d'option, hiver 2018-2019, soixante (60) jours après la fin de l'hiver 2017-2018.
- 3.- Le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité.

14-07-104

POINT 14

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REEDITION DE COMPTES 2013

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 76 689 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe « A » identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe « B » dûment complété;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe la Municipalité, conformément aux objectifs du « Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local ».

14-07-105

POINT 15

APPUI À LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE – TRACÉ DES QUATRE (4) VOIES DE LA ROUTE 117 ENTRE LABELLE ET RIVIÈRE-ROUGE

ATTENDU le projet de construction des quatre (4) voies de la route 117 entre la Municipalité de Labelle et la Ville de Rivière-Rouge proposé par le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE ce projet est nécessaire à l'économie régionale;

ATTENDU QU'un des tracés proposés, soit celui qui suit la ligne électrique d'Hydro-Québec, contournera le parc industriel de Rivière-Rouge ainsi que plusieurs commerçants déjà installés le long de la route actuelle, ce qui entraînera une perte économique importante pour ces entreprises;

ATTENDU le contexte économique difficile à Rivière-Rouge entraînant la fermeture de plus d'une dizaine de commerçants au cours des trois (3) dernières années;

ATTENDU l'ouverture de la voie de contournement de la Ville de Rivière-Rouge en septembre 2011;

ATTENDU QU'une grande partie de l'ancienne route sera remise à la Ville (environ 15 km) et que cette dernière devra assumer les coûts importants de déneigement et d'entretien de cette route, soit des frais supplémentaires majeurs pour les contribuables de Rivière-Rouge;

ATTENDU QUE ledit tracé causera la perte de plusieurs terres publiques qui font partie de la richesse du territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité de Mont-Saint-Michel appuie la Ville de Rivière-Rouge dans sa demande au ministère des Transports pour le projet de construction des quatre (4) voies de la Route 117 pour qu'il tienne compte du contexte économique et des réalités de la Ville de Rivière-Rouge lors de l'élaboration finale du tracé pour ledit projet et que ladite Ville soit consultée lors de ce processus.
2. Que la présente résolution soit acheminée au ministre des Transports du Québec, M. Robert Poëti, le ministre responsable de la région des Laurentides, M. Pierre Arcand, le député du comté de Labelle, M. Sylvain Pagé, à la directrice régionale Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports du Québec, Mme Sylvie Laroche, au président du Comité SOS 117, M. Pierre Flamand, ainsi qu'à la directrice de la Société de développement commerciale de Rivière-Rouge, Mme Martine Loiselle.

14-07-106

POINT 16

PUBLICATION CAHIER SPÉCIAL – LA ROUTE DES VACANCES DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE – JOURNAL LE COURANT DES HAUTES-LAURENTIDES

ATTENDU QUE le Journal Le Courant des Hautes-Laurentides publiera à partir du 16 juillet prochain un cahier spécial de « La route des vacances de la MRC d'Antoine-Labelle »;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel autorise, pour un montant de 100 \$, une publicité dans le cahier spécial « La route des vacances de la MRC d'Antoine-Labelle » – Édition Été 2014.

14-07-107

POINT 17
DÉSISTEMENT – POMPIER VOLONTAIRE

ATTENDU QUE par la résolution 14-06-92 la Municipalité de Mont-Saint-Michel procédait à l'embauche de monsieur Yan Lévesque au poste de « pompier volontaire »;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une lettre de désistement de monsieur Lévesque le 16 juin dernier;

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité accepte le désistement de monsieur Yan Lévesque au poste de « pompier volontaire », pour des raisons personnelles, et ce en date de la présente résolution.

14-07-108

POINT 18
DEMANDE DE COUVERTURE INCENDIE – ENTENTE D'AIDE MUTUELLE – SERVICE DES INCENDIES DE FERME-NEUVE

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel désire se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie;

ATTENDU QUE le Service des incendies de la Municipalité de Mont-Saint-Michel n'a pas toutes les ressources humaines et matérielles pour répondre à toute demande d'assistance de jour;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel demande à la Municipalité de Ferme-Neuve une couverture incendie par une entente d'aide mutuelle, afin de prêter secours pour le combat des incendies, entre 6 h et 18 h, en fournissant une équipe, d'un maximum de 6 pompiers, pour intervenir systématiquement quand il y a feu de bâtiment sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Michel.

POINT 19
VARIA : PAROLE AU CONSEIL

A) FÊTE DU VILLAGE

Monsieur le conseiller, André Trudel, demande s'il y a possibilité de retarder d'une heure la programmation de la Fête du Village pour ne pas faire un conflit d'horaire avec la messe de 16 h.

B) STATIONNEMENT – QUAI PUBLIC

Monsieur le conseiller, Éric Lévesque, demande qu'une signalisation soit affiché sur le terrain du quai public afin d'empêcher le stationnement à cet endroit.

14-07-109

POINT 20
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 21 h 10.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ
Maire

MANON LAMBERT
Directrice générale